



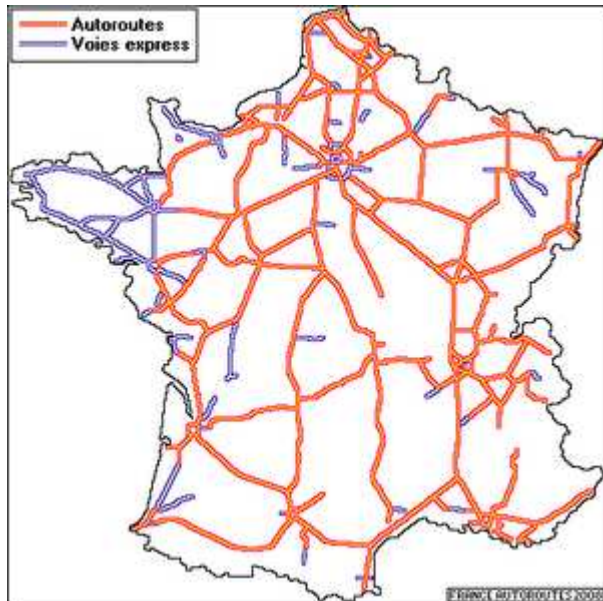
Se déplacer est devenu une nécessité pour les français et plus largement pour les européens, aussi bien au quotidien pour le travail et les loisirs que lors des périodes de vacances.

Les déplacements s'effectuent par la route, par le train, en avion ou par bateau.

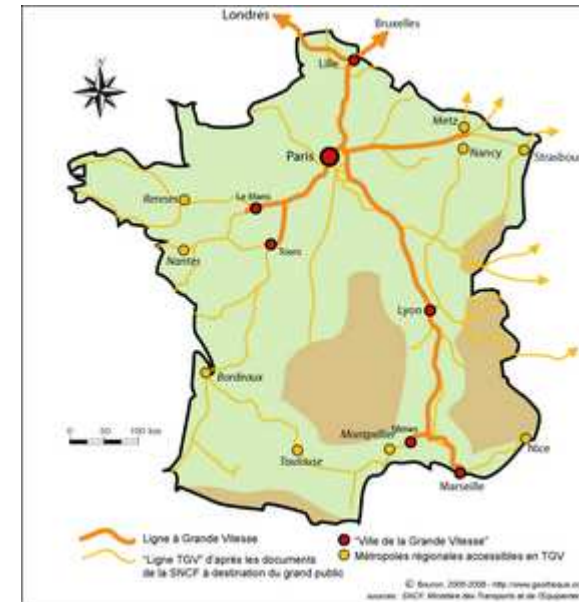
Le développement des transports est conditionné par le respect de l'environnement et l'intégration européenne. En ce qui concerne le transport des voyageurs, cela conduit en France à favoriser le développement du réseau TGV.

En France, le réseau routier est très développé ; il permet d'atteindre n'importe quel point du territoire : avec un million de kilomètres de routes (dont 10 000 km d'autoroutes et 26 000 km de routes nationales), la France compte 21 % du réseau routier de l'Union européenne.

Le réseau autoroutier français



Le réseau ferré français



A l'horizon 2020, le réseau français devrait être connecté à celui de ses voisins européens.

Le réseau aérien

Les aéroports sont maintenant associés à des gares TGV (Paris Charles de Gaulle – Lyon St-Exupéry...) pour faciliter les échanges nationaux et internationaux.

Réseau : C'est un ensemble de lignes (routières, aériennes ou ferrées) qui permettent de relier des villes entre elles.

Ferroutage : Mode de transport qui consiste à charger des camions complets sur un train.

Trafic : C'est la mesure du nombre de véhicules (avions, trains ou voitures) qui empruntent une voie de circulation sur une période donnée.

